

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS
19 novembre 2019

Faisant suite à l'examen du 19/11/2019, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 19/11/2019.

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société BOSTON SCIENTIFIC SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence de la bioprothèse valvulaire aortique implantée par voie artérielle transcutanée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code LPPR	Intitulé	Référence à radier
3200509	Bioprothèse valvulaire transcutanée, BOSTON, LOTUS	H749LTV230 H749LTV250 H749LTV270

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif